



PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS AUX TEXTES DE LA LIGUE

ASSEMBLEE GENERALE DU 19 DECEMBRE 2020

SOMMAIRE

REGLEMENT DES CHAMPIONNATS REGIONAUX SENIORS

* Obligations des clubs 3

REGLEMENT DU CHAMPIONNAT REGIONAL U18 FEMININ

* Système de l'épreuve 5

REGLEMENT DES CHAMPIONNATS REGIONAUX SENIORS

OBLIGATIONS DES CLUBS

ORIGINE : Comité de Direction

EXPOSE DES MOTIFS : Suite à la décision du 04 février 2020 précisant que les Championnats Régionaux U20 sont des Championnats de Jeunes, il est proposé d'ajouter cette catégorie au sein des obligations des clubs disputant les championnats régionaux séniors.
Cette modification permet de prendre en considération la réforme générationnelle des championnats de jeunes désormais pleinement opérante.

DATE D'EFFET : Immédiate

TEXTE ACTUEL	NOUVEAU TEXTE PROPOSE
<p>ARTICLE 6 – OBLIGATIONS</p> <p>Les clubs disputant les Championnats de REGIONAL 1 et REGIONAL 2 sont dans l'obligation de :</p> <ol style="list-style-type: none">1. S'engager obligatoirement en Coupe Gambardella.2. S'engager obligatoirement en Coupe de France et en Coupe de la Ligue Méditerranée.3. Pour les clubs évoluant en Championnat REGIONAL 1 : D'engager au moins trois équipes de jeunes de football à 11, dont au moins deux équipes masculines, dans des championnats officiels de catégories de jeunes U14 (F) à U18 (F) différentes (nationaux, régionaux, départementaux) et d'y participer intégralement.4. Pour les clubs évoluant en Championnat REGIONAL 2 : D'engager au moins deux équipes de jeunes de football à 11, dont au moins une équipe masculine, dans des championnats officiels de catégories de jeunes U14 (F) à U18 (F) différentes (nationaux, régionaux, départementaux) et d'y participer intégralement. <p>En cas d'inobservation des obligations prévues, les clubs seront sanctionnés :</p> <ul style="list-style-type: none">- D'une amende dont le montant est fixé par les dispositions financières annexées au Règlement d'Administration Générale de la LMF à défaut d'engagement en Coupe Gambardella.- D'un retrait de trois points à défaut d'engagement en Coupe de France.- D'un retrait de trois points à défaut d'engagement en Coupe de la Ligue Méditerranée.- D'un retrait de trois points par équipe manquante à l'équipe hiérarchiquement la plus	<p>ARTICLE 6 – OBLIGATIONS</p> <p>Les clubs disputant les Championnats de REGIONAL 1 et REGIONAL 2 sont dans l'obligation de :</p> <ol style="list-style-type: none">1. S'engager obligatoirement en Coupe Gambardella.2. S'engager obligatoirement en Coupe de France et en Coupe de la Ligue Méditerranée.3. Pour les clubs évoluant en Championnat REGIONAL 1 : D'engager au moins trois équipes de jeunes de football à 11, dont au moins deux équipes masculines, dans des championnats officiels de catégories de jeunes U14 (F) à U18 U20 (F) différentes (nationaux, régionaux, départementaux) et d'y participer intégralement.4. Pour les clubs évoluant en Championnat REGIONAL 2 : D'engager au moins deux équipes de jeunes de football à 11, dont au moins une équipe masculine, dans des championnats officiels de catégories de jeunes U14 (F) à U18 U20 (F) différentes (nationaux, régionaux, départementaux) et d'y participer intégralement. <p>En cas d'inobservation des obligations prévues, les clubs seront sanctionnés :</p> <ul style="list-style-type: none">- D'une amende dont le montant est fixé par les dispositions financières annexées au Règlement d'Administration Générale de la LMF à défaut d'engagement en Coupe Gambardella.- D'un retrait de trois points à défaut d'engagement en Coupe de France.- D'un retrait de trois points à défaut d'engagement en Coupe de la Ligue Méditerranée.- D'un retrait de trois points par équipe manquante à l'équipe hiérarchiquement la plus

<p>élevée du club participant au Championnat REGIONAL 1 ou REGIONAL 2.</p> <ul style="list-style-type: none">- D'une rétrogradation d'une division de l'équipe hiérarchiquement la plus élevée du club participant au Championnat REGIONAL 1 ou REGIONAL 2 pour les clubs en infraction aux obligations prévues aux alinéas 2, 3 et 4 du présent article, deux saisons consécutives.	<p>élevée du club participant au Championnat REGIONAL 1 ou REGIONAL 2.</p> <ul style="list-style-type: none">- D'une rétrogradation d'une division de l'équipe hiérarchiquement la plus élevée du club participant au Championnat REGIONAL 1 ou REGIONAL 2 pour les clubs en infraction aux obligations prévues aux alinéas 2, 3 et 4 du présent article, deux saisons consécutives.
--	--

REGLEMENT DU CHAMPIONNAT REGIONAL U18 F

ORIGINE : Comité de Direction

EXPOSE DES MOTIFS : Il est proposé d'approuver les résolutions prises par le Comité de Direction en date du 29 juin 2020, compte tenu de l'impossibilité d'organiser l'Assemblée Générale d'Eté, portant sur l'organisation du Championnat Régional U18 F.

DATE D'EFFET : Immédiate

ARTICLE 3 – PARTICIPATION

1. Le Championnat Régional U18 F R est une Compétition dite « Open » se jouant à onze joueuses. L'équipe classée première de la phase finale R1, ou la meilleure équipe suivante si celle-ci ne peut accéder, participera à la phase d'accession du Championnat National U19 F.

2. Les ~~18~~ **24** clubs réunissant le nombre de points le plus élevés, déterminés en fonction des critères de sélection définis par le Comité Directeur chaque saison, participeront à ce Championnat.

Les clubs seront sélectionnés comme suit :

- Le meilleur club de chaque district (5 au total)

Les meilleurs autres clubs au classement général, permettant d'atteindre le nombre de ~~18~~ **24** clubs* participants, sans considération du District d'appartenance.

La sélection sera effectuée par le jury d'entrée aux compétitions régionales, constitué par le Comité directeur.

L'équipe retenue par le jury d'entrée qui refuserait sa participation au Championnat U18 F sera pénalisée d'une amende dont le montant est fixé par les dispositions financières annexées au Règlement d'Administration Générale de la LMF et d'une interdiction de participation ultérieure à cette compétition pour une durée déterminée par la Commission d'Organisation.

[...]

ARTICLE 5 – REPARTITION DES EQUIPES

~~Le Championnat U18 F R est composé de 18 clubs répartis en 2 groupes de 9 clubs.~~

~~Pour la première phase, la Commission Régionale des Activités Sportives s'assurera autant que possible d'une répartition géographique équitable dans les deux groupes de R1.~~

~~Pour la phase finale, le Championnat Régional U18 F sera ensuite composé de la manière suivante :~~

- ~~— Les quatre premiers de chaque poule + le meilleur cinquième des deux groupes, conformément à l'article 49 du Règlement d'Administration Générale, en U18 F R1~~
- ~~— Les quatre derniers de chaque poule + le second cinquième des deux groupes, conformément à l'article 49 du Règlement d'Administration Générale, en U18 F R2.~~

Le Championnat U18 F R se disputera en deux phases successives :

1. Phase 1 :

Les 24 équipes participant au Championnat U18 F R sont réparties en 4 groupes de 6 clubs.

La Commission Régionale des Activités Sportives s'assurera autant que possible d'une répartition géographique équitable dans les deux groupes.

Les équipes de chaque groupe s'affronteront en système de match aller-retour.

2. Phase Finale Régionale :

Le Championnat U18 F R sera composé de la manière suivante :

- Un groupe U18 F R1 de 8 équipes composé des équipes classées aux 2 premières places de chaque groupe de la Phase 1.**
- Deux groupes U18F R2 de 8 équipes composés des 16 équipes restantes des quatre groupes de la Phase 1. Les équipes de chaque groupe s'affronteront en système de match aller-retour.**

[...]

ARTICLE 7 – SYSTEME DE L'ÉPREUVE

Les clubs se rencontrent par matchs aller et retour, lors de rencontres de 2 x 40 minutes.

Le titre de champion de R1 sera attribué à l'équipe classée première à l'issue de la phase finale R1.

Le titre de R2 sera attribué à chaque équipe classée première de son groupe à l'issue de la Phase 2.

~~1. Lors d'une première phase, les clubs se rencontrent par matchs secs, lors de rencontres de 2 x 40 minutes.~~

Le classement se fait par addition des points tels que :

- Match gagné : 3 points
- Match nul : 1 point
- Match perdu sur le terrain ou par pénalité (hors fraude) : 0 point
- Match perdu par pénalité en cas de fraude, forfait, décision disciplinaire ou abandon volontaire de terrain : -1 point

En cas de match perdu par pénalité, le club adverse obtient le gain du match dans les cas suivants :

- S'il avait formulé des réserves conformément aux dispositions des articles 142 ou 145 des Règlements Généraux de la F.F.F. et qu'il les avait régulièrement confirmées,
- S'il s'agit d'une des infractions qui permettent l'évocation par la Commission compétente, dans les conditions fixées par les dispositions de l'article 187.2 des Règlements Généraux de la F.F.F.
- Si la Commission Régionale de Discipline ou la Commission d'Organisation le décide dans ses attendus au regard des éléments du dossier.

Il bénéficie du maintien des buts marqués au cours de la partie, buts dont le nombre est en tout état de cause fixé à un minimum de 3. Les buts marqués au cours de la rencontre par l'équipe du club fautif sont annulés.

Dans le cas où la perte du match intervient à la suite d'une réclamation formulée dans les conditions fixées par l'article 187.1 des Règlements Généraux de la F.F.F. :

- Le club réclamant ne bénéficie pas des points correspondant au gain du match,
- Il conserve le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre,
- Les buts marqués au cours de la rencontre par l'équipe du club fautif sont annulés.

Dans tous les matches, les rencontres gagnées ou perdues par forfait ou pénalité donneront un score forfaitaire de 3 buts à 0 sauf si le score acquis sur le terrain, à l'arrêt ou à la fin du match, est plus favorable au club déclaré vainqueur, sans préjudice de l'application des dispositions de l'article 187.1 des Règlements Généraux au cas de réclamation.

~~2. A l'issue de la première phase, les clubs se rencontrent par match aller/retour sur une phase dite « phase finale Régionale » en prenant en compte le classement final par points de la première phase.~~

~~La phase finale regroupe 2 groupes de 9 équipes réparties de la manière suivante :~~

- ~~— Phase finale R1 regroupant les équipes classées aux 1^{ères}, 2^{èmes}, 3^{èmes}, 4^{èmes} places de chaque poule et le meilleur 5^{ème} des deux poules ;~~
- ~~— Phase finale R2 regroupant les équipes classées aux 6^{èmes}, 7^{èmes}, 8^{èmes} et 9^{èmes} places de chaque poule et le second 5^{ème} des deux poules ;~~

~~Le titre de champion de U18 F R1 sera attribué à l'équipe classée première de la Phase finale R1.~~

La Commission Régionale des Activités Sportives de la Ligue Méditerranée est chargée de l'élaboration du calendrier, de l'organisation et de l'administration de la compétition.

[...]